

Avis de concours

Directrice ou directeur des relations du travail

MISSION DU SPGQ

Le SPGQ consacre son action à l'étude, à la défense et au développement des intérêts professionnels, sociaux et économiques de ses membres. Il constitue un outil collectif de réflexion, d'action et de promotion pour l'ensemble des professionnelles et professionnels salariés relevant directement ou indirectement de l'État québécois dans les secteurs public, parapublic, péripublic et municipal. Le Syndicat s'efforce aussi d'aider les travailleuses et travailleurs moins favorisés, de lutter contre les inégalités et de favoriser la solidarité sociale. (Source : *Statuts et règlements, SPGQ – juillet 2015*)

Supérieur immédiat : Directeur général

Sommaire de la fonction

Sous l'autorité du directeur général, la personne titulaire exerce un leadership stratégique et mobilisateur auprès de son équipe et elle assume la gestion de l'ensemble des ressources de la Direction des relations du travail. Ce service est au cœur de la mission du SPGQ. Son mandat consiste à jouer un rôle de premier plan dans la promotion et la défense des droits et des intérêts des membres du SPGQ. Ce mandat inclut aussi la négociation et l'application des conventions collectives ainsi que l'amélioration des conditions de travail des membres.

Elle planifie, organise, dirige et coordonne l'ensemble des activités de son secteur. De plus, elle assiste et conseille la direction de l'organisation relativement aux activités liées aux dossiers de son secteur.

Responsabilités

Plus spécifiquement, le directeur doit :

- Collaborer, avec le comité de direction, à l'élaboration de la planification stratégique et opérationnelle de l'organisation pour réaliser la mission et les objectifs du SPGQ ;
- Élaborer le plan d'action de son secteur en lien avec les orientations stratégiques et les valeurs établies du SPGQ ;
- Planifier, organiser, diriger, coordonner et évaluer l'ensemble des programmes, activités et ressources humaines, financières, matérielles de son service, le tout en conformité avec les objectifs, les orientations stratégiques et valeurs établies du SPGQ ;
- Guider les différents comités de travail de son secteur et collaborer avec la direction générale dans l'établissement des priorités organisationnelles ;
- Appliquer les politiques du SPGQ en matière de relations du travail ;
- Participer au comité de gestion et informer la direction générale à l'égard du suivi du plan d'action de son secteur et des enjeux qui l'animent ;
- Veiller à la mobilisation et à la gestion de la contribution des ressources humaines de son secteur et à la qualité des services offerts aux membres du Syndicat ;
- Veiller à l'application rigoureuse et transparente des processus et des règles établies ;

- Veiller au transfert des connaissances et à l'intégration des ressources lors des changements au sein de son équipe ;
- Participer, à la demande du directeur général ou du comité exécutif, aux instances syndicales ;
- Exercer toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur.

Activités et nombre d'employés supervisés

La directrice ou le directeur des relations du travail gère une équipe d'une vingtaine de personnes qui œuvrent dans différentes activités, telles que le soutien de première ligne en relations du travail, les relations du travail et professionnelles, l'organisation du travail, la négociation collective, l'accréditation, l'équité salariale et le conseil juridique.

La directrice ou le directeur est également en lien direct avec au moins deux membres du comité exécutif du SPGQ qui sont responsables des relations de travail dans la fonction publique et dans les unités parapubliques. Elle ou il discute avec eux des orientations stratégiques en matière de relations de travail et du contenu de certains dossiers.

Profil recherché

La personne titulaire de ce poste doit se distinguer par son jugement, son sens stratégique, ses habiletés de communication et de collaboration, ainsi qu'être reconnue pour son leadership mobilisateur. Elle doit être orientée vers l'action et les résultats, polyvalente, dotée d'un esprit décisionnel, d'une bonne capacité d'analyse et de synthèse et d'un bon sens de l'initiative. De plus, elle doit posséder un sens aigu des responsabilités et de l'engagement ainsi qu'une bonne capacité d'adaptation.

Exigences du poste

- Diplôme universitaire de 1^{er} cycle en lien avec les responsabilités du poste ;
- Expérience significative d'au moins dix (10) ans en relations du travail, dont trois (3) ans à titre de gestionnaire ;
- Bonne connaissance des différents enjeux liés aux relations du travail dans le secteur public québécois ;
- Reconnue comme une ou un gestionnaire d'expérience, agile sur le plan de la communication (écrite et orale) et des relations interpersonnelles ;
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse ;
- Capacité à s'adapter à différents enjeux et à supporter des équipes de travail dans la gestion du changement ;
- Orienté(e) vers l'action et les résultats, polyvalent(e), doté(e) d'un esprit décisionnel et d'un bon sens de l'initiative ;
- Capacité à mobiliser son personnel vers l'atteinte des objectifs ;
- Une expérience de travail dans un contexte de vie syndicale constitue un atout ;
- Bonne maîtrise de la suite Office.

Compétences clés

- Vision et pensée stratégique ;
- Être à l'aise avec la gestion du changement ;
- Leadership mobilisateur et d'influence ;
- Esprit d'équipe ayant la capacité à mobiliser son personnel vers l'atteinte des objectifs ;
- Orienté vers l'action et la performance ;

- Créativité et innovation ;
- Savoir accompagner (*coaching*) et assurer le développement des personnes ;
- Capacité de gestion (savoir planifier, organiser, diriger et contrôler) ;
- Esprit décisionnel, sens de l'initiative et polyvalence ;
- Sens de l'analyse et de synthèse ;
- Communication (écrite et orale) et relations interpersonnelles ;
- Gestion de soi, adaptabilité et rigueur.

Lieu de travail : Montréal avec déplacements fréquents à Québec.

Statut

Ce poste est ouvert au personnel du SPGQ et à tout membre du SPGQ ayant obtenu sa permanence ou à toute personne provenant de l'externe. La personne choisie sera nommée par le conseil syndical sur la recommandation du comité de sélection.

Si la personne choisie est membre du SPGQ, elle est libérée de son travail à temps complet pour assumer ses fonctions. Elle conserve la possibilité de réintégrer son emploi chez son employeur d'origine en vertu des dispositions de la convention collective intervenue entre le SPGQ et cet employeur. À compétence égale, la priorité sera accordée à une personne qui est membre du SPGQ.

Conditions de travail

Si la personne choisie est membre du SPGQ, elle continue de recevoir son traitement de base de son employeur d'origine et reçoit un traitement additionnel du SPGQ selon l'échelon qu'elle détient à son arrivée au SPGQ jusqu'à concurrence du maximum de l'échelle de traitement prévu par le Règlement numéro 3 concernant les conditions de travail des personnes libérées pour activités syndicales.

Si la personne provient de l'externe, elle bénéficie des conditions de travail prévues aux statuts et règlements du SPGQ. La rémunération et les avantages sociaux reliés au poste sont comparables à ceux que l'on retrouve dans le secteur public québécois.

Pour postuler (date limite le 21 décembre 2017)

Transmettre votre curriculum vitae à l'attention de Sophie Savage, Action Compétence cabinet conseils RH & recrutement, à l'adresse de courriel suivante : SSavage@ActionCompétenceRH.com

Prenez note que seuls les candidates et candidats sélectionnés seront contactés.

Autres renseignements

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Sophie Savage au 418 682-3003.

Important : Prendre note que les candidatures reçues à ce concours font l'objet d'une présélection de la part d'un comité de sélection. Cette présélection s'effectue sur la base des documents soumis seulement. Les candidates et candidats doivent s'assurer de transmettre un dossier complet. Seuls les candidates et candidats présélectionnés seront contactés pour une entrevue.